



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU JEUDI 08 SEPTEMBRE 2022**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Date de convocation : 1^{er} septembre 2022
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre d'élus présents pour ce point : 11
Nombre de procuration : 02

Extrait n°BC-09-2022/181

Objet : Approbation du bilan financier et du plan de financement prévisionnel de la phase opérationnelle du Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI) exécutoire « 2020-2025 » - Opération de Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI) au quartier Petite Rivière Salée à La Trinité.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bruno Nestor AZÉROT, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Christian RAPHA, Thierry MARÉCHAL, Maurice BONTÉ, Charles CARISTAN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Jean-Christophe BOULANGÉ, Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR, Germain DUTON.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Annick COMIER à Jonathan TABAR, Patricia PALMONT à Jean-Christophe BOULANGÉ.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Frédéric BUVAL, Félix ISMAIN, Jean-Baptiste ROTSEN, Sainte-Rose CAKIN, Annick COMIER, Chantal MAIGNAN, Patricia PALMONT, Joseph PÉRASTE.

Le Bureau Communautaire,

Considérant que depuis 2016, la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord Martinique) conduit, en qualité de maître d'ouvrage, la phase pré opérationnelle de la RHI du quartier Petite Rivière Salée (Commune de la Trinité) relative à l'aménagement complémentaire du quartier et au relogement définitif des ménages sur site. Cette opération de RHI est co-pilotée par le Maire de la Commune et le Président de l'EPCI. Elle est classée en priorité 1 dans le Protocole d'accord du Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI) – de CAP Nord Martinique, exécutoire sur la période 2020-2025 et signé le 16 janvier 2020 ;

Considérant que le programme des études pré-opérationnelles relatives à l'aménagement complémentaire du quartier, à l'élaboration du plan de relogement définitif des ménages sur site et aux travaux d'aménagement urbain et de VRD, a été exécuté de 2016 à 2021. Lors du comité de Pilotage de la RHI du 04 octobre 2021, le bilan d'exécution de cette phase pré opérationnelle a été validé. Aussi, le comité de pilotage a validé les actions prévisionnelles à réaliser dans la phase opérationnelle, dont le principe de relogement définitif des ménages ;

Considérant que le bilan financier prévisionnel de la phase opérationnelle de la RHI ainsi que le plan de financement prévisionnel sont déclinés, comme suit :

DEPENSES PREVISIONNELLES phase opérationnelle			
Postes du bilan	Montant HT	TVA 8,5%	Montant TTC
B0/ Etat foncier	40 000 €	3 400 €	43 400 €
B2-1/ Libération des sols	108 245 €	0 €	108 245 €
B2-2/ Libération des sols : desamiantage	75 850 €	6 447 €	82 297 €
B3-1/ Plan de relogement provisoire	74 851 €	0 €	74 851 €
B3-2/ Plan de relogement définitif	6 000 €	0 €	6 000 €
B3-3/ Plan de relogement définitif : Accompagnement social sur 03 ans	110 000 €	9 350 €	119 350 €
B4-1/ Travaux sur emprises foncières	206 000 €	17 510 €	223 510 €
B4-2/ Travaux de VRD+ aménagement (dont honoraires MOE/CS/PS/CT)	1 163 750 €	98 919 €	1 262 669 €
B6/ Frais de maîtrise d'ouvrage	124 929 €	0 €	124 929 €
Montant total	1 909 625 €	135 626 €	2 045 251 €
RECETTES PREVISIONNELLES phase opérationnelle			
C2 -Cession de terrains pour accession très sociale ou sociale à la propriété en groupé	34 248 €	0 €	34 248 €
DEFICIT PREVISIONNEL DE L'OPERATION (Dépenses - Recettes)			
Total dépenses	1 909 625 €	135 626 €	2 045 251 €
Total recettes	34 248 €	0 €	34 248 €
Montant déficit	1 875 377 €	135 626 €	2 011 003 €
FINANCEMENT PREVISIONNEL (calculé sur le déficit de l'opération)		%	Montant HT
Subvention Etat		80,0%	1 500 301 €
Subvention CTM (soit 15,54% des postes B2-2 et B4-2)		10,6%	198 790 €
Subvention CTM (soit 10,54% du poste B3-3)		0,6%	11 252 €
Participation commune		4,4%	82 517 €
Participation CAP NORD Martinique		4,4%	82 517 €
Total Financement HT		100%	1 875 377 €
TVA 8,5%			135 626 €
Total financement TTC			2 011 003 €

Considérant que cette opération de RHI est réalisée au bénéfice de la Commune de La Trinité qui supporte la TVA. CAP Nord Martinique préfinance l'ensemble de l'opération ;

Considérant que les actions à réaliser pour la mise en œuvre de la phase opérationnelle, sont déclinées ci-après :

- Transmettre pour approbation la convention de programme à tous les partenaires désignés (État, Commune, Collectivité Territoriale de Martinique (CTM), Caisse Générale de Sécurité Sociale (CGSS), Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Action logement) ;
- Organiser la séance de signature de la convention de programme ;
- Solliciter les subventions auprès de l'État et de la CTM ainsi que la participation financière communale selon le plan de financement ;
- Affermir la tranche conditionnelle pour la réalisation des travaux.

Considérant le calendrier prévisionnel de mise en œuvre de la phase opérationnelle :

- Mai 2022 : Instruction de la demande de subvention auprès de la CTM ;
- Juin à juillet 2022 : Avis de la Commission mixte subvention-finances sur le bilan financier prévisionnel et le plan de financement, approbation par le conseil municipal, et par le Bureau Communautaire ;
- Mai à septembre 2022 : Signature de la convention programme, consultation des entreprises, instruction des permis de démolir, d'aménager et de construire ;
- Octobre 2022 à décembre 2022 : COPIL de lancement de la phase opérationnelle, attribution des marchés, réalisation des travaux d'aménagement urbain ;
- Janvier 2023 à décembre 2023 : Réalisation des travaux de construction des logements ;
- Janvier 2024 : Livraison des logements ;
- Mars 2024 : Comité de Pilotage de fin d'opération et inauguration du site ;
- Poursuite de la mission MOUS jusqu'au 31 Décembre 2024.

Considérant que les membres de la Commission AHI-Grand Cycle de l'Eau réunis le 15 mars 2022 ont émis un avis favorable sur ce dossier ;

Considérant que les membres du Comité Technique Régional de Résorption de l'Habitat Indigne (CT-RHI) réunis le 28 avril 2022 ont émis un avis favorable sur ce dossier ;

Considérant que les Élus de la commission mixte subvention- finances réunis le 16 juin 2022 ont émis un avis favorable pour :

- Le coût prévisionnel des dépenses du bilan financier de l'opération de RHI « poste par poste », dont le montant total Hors Taxes est de 1 909 625,00 Euros soit 2 011 003,00 Euros TTC ;
- Les recettes prévisionnelles attendues liées à la cession foncière de terrains aux ménages à reloger en accession sociale ou très sociale à la propriété, d'un montant de 34 248,00 Euros ;
- Le montant total du déficit prévisionnel (dépenses/recettes) de 1 875 377,00 € HT, soit 2 011 003 € TTC, pour la phase opérationnelle de l'opération de la RHI Petite Rivière Salée à La Trinité, détaillé ci-après :

Bilan financier prévisionnel RHI	Montant € HT	TVA à 8,5%	Montant € TTC
Total Dépenses	1 909 625,00	135 626,00 €	2 045 251,00
Total Recettes	34 248,00	0 €	34 248,00
Montant total du déficit de la RHI	1 875 377,00	135 626,00€	2 011 003,00

- Le plan de financement prévisionnel (calculé sur le déficit HT) de la phase réalisation de cette opération faisant apparaître les différents co-financeurs dont le taux de la subvention de l'État, de la CTM et de la participation financière de CAP Nord Martinique et de la Commune de La Trinité :

Financeurs	Montant en € HT	%
Subvention État - LBU	1 500 301,00 €	80 %
Subvention CTM (soit 16,04 % des postes B2-2 et B4-2)	198 790,00 €	10,60 %
Subvention CTM (soit 10,23 % du poste B3-3)	11 252,00€	0,60 %
Participation Commune	82 517,00 €	4,40 %
Participation CAP NORD MARTINIQUE	82 517,00 €	4,40 %
TOTAL	1 875 377,00 €	100 %

· La TVA est supportée par CAP Nord Martinique en tant que Pouvoir Adjudicateur et Payeur de l'opération.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

D'approuver le coût prévisionnel des dépenses du bilan financier de l'opération de RHI « poste par poste », dont le montant total Hors Taxes est de 1 909 625,00 Euros soit 2 011 003,00 Euros TTC.

Article 2 :

D'approuver les recettes prévisionnelles attendues liées à la cession foncière de terrains aux ménages à reloger en accession sociale ou très sociale à la propriété, d'un montant de 34 248,00 Euros.

Article 3 :

D'approuver le montant total du déficit prévisionnel (dépenses/recettes) de 1 875 377,00 € HT, soit 2 011 003 € TTC, pour la phase opérationnelle de l'opération de la RHI Petite Rivière Salée à La Trinité, détaillé ci-après :

Bilan financier prévisionnel RHI	Montant € HT	TVA à 8,5%	Montant € TTC
Total Dépenses	1 909 625,00	135 626,00 €	2 045 251,00
Total Recettes	4 248,00	0 €	34 248,00
Montant total du déficit de la RHI	1 875 377,00	135 626,00€	2 011 003,00

Article 4 :

D'approuver le plan de financement prévisionnel (calculé sur le déficit HT) de la phase réalisation de cette opération faisant apparaître les différents co-financeurs dont le taux de la subvention de l'État, de la CTM et de la participation financière de CAP Nord Martinique et de la Commune de La Trinité :

Financeurs	Montant en € HT	%
Subvention État - LBU	1 500 301,00 €	80 %
Subvention CTM (soit 16,04 % des postes B2-2 et B4-2)	198 790,00 €	10,60 %
Subvention CTM (soit 10,23 % du poste B3-3)	11 252,00€	0,60 %
Participation Commune	82 517,00 €	4,40 %
Participation CAP NORD MARTINIQUE	82 517,00 €	4,40 %
TOTAL	1 875 377,00 €	100 %

* La TVA est supportée par CAP Nord Martinique en tant que Pouvoir Adjudicateur et Payeur de l'opération.

Article 5 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 6 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 17 octobre 2022

Le Président



Bruno Nestor AZEROT

Commissariat d'Agglomération
CAP Nord Martinique
Marigot
Tél : 0596 53 60 23
Fax : 0596 53 00 12